



Communiqué de presse

29/09/2015

LA COALITION FRANÇAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE SOUTIENT LA DIVERSITÉ MUSICALE À LA RADIO

La Coalition française pour la diversité culturelle soutient le vote des parlementaires de la Commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale et le gouvernement qui, par la voix de la ministre de la Culture et de la Communication, défend les quotas de chansons francophones à la radio. Les amendements retenus par cette Commission assurent une plus grande diversité dans l'exposition musicale à la radio et un contrôle renforcé du Parlement sur l'action du CSA pour faire respecter les dispositions relatives à la diffusion de chanson française.

Ces articles introduits par la commission des affaires culturelles permettront de redonner son efficacité à l'un des dispositifs clés de l'exception culturelle française : les quotas de diffusion francophone à la radio.

Ce dispositif reste essentiel à l'ère numérique où la radio reste le premier média prescripteur pour découvrir des nouveautés musicales, loin devant la télévision et Internet. Mais, il souffre aujourd'hui d'une extrême concentration des chansons francophones sur certaines radios, ce qui nuit à la création et lasse les auditeurs (64,7% des 25-34 ans se plaignent d'entendre trop souvent les mêmes titres - sondage Ifop septembre 2015).

Les mesures votées en Commission consistent à réduire la concentration des titres en établissant que les 10 chansons les plus diffusées devront désormais représenter un maximum de 50 % de la totalité des nouveautés francophones (au lieu des 75 % constatés aujourd'hui). Loin de porter atteinte à la liberté éditoriale des radios concernées par une concentration excessive, cette disposition aboutira à ouvrir leur programmation à 2 nouveaux titres par radio et par mois.

La Coalition française pour la diversité culturelle salue la volonté de la Commission des Affaires Culturelles et de la ministre de la Culture et de la Communication d'avoir pris et de soutenir ces initiatives.

Contact presse France:

Agnès Mazet – 01 40 23 45 11 – agnes.mazet@sacd.fr

Contact presse International :

Ségolène Bunel - 01 40 23 47 92 – segolene.bunel@sacd.fr